



BULLETIN NATIONAL DE LA CFTC

CONFÉRENCE FERROVIAIRE DE TEAMSTERS CANADA

130 Rue Albert, Suite 1510, Ottawa, Ontario, K1P 5G4 ~ www.teamstersrail.ca

Un message du Président

À l'approche des prochaines élections fédérales, notre gouvernement actuel s'efforce de montrer au secteur du travail que les libéraux travaillent avec diligence en notre nom. Bon nombre d'entre vous se demandent peut-être pourquoi le ministre Garneau a ordonné aux compagnies de chemins de fer de soumettre à nouveau leur mise à jour des règles sur le temps de travail et de repos, alors que Transports Canada a décidé de créer la mise à jour obligatoire à l'interne (voir l'article ci-dessous). Par coïncidence, EDSC (Travail Canada) s'emploie actuellement à mettre à jour la partie 3 du Code canadien du travail, qui pourrait également toucher nos membres (voir l'article ci-dessous). Idéalement, nous aurions aimé terminer les règles sur le temps de travail et de repos et ensuite s'occuper des mises à jour de la partie 3.

Il me semble que ces processus sont actuellement précipités afin de convaincre les syndicats et les travailleurs canadiens que le gouvernement libéral est la meilleure option lors de cette élection. L'importance de cette élection ne doit pas être ignorée. Je pense que chacun d'entre nous devrait parler aux candidats membres du parlement dans votre circonscription et veiller à ce que l'importance de ces changements et l'impact sur l'équilibre entre la vie professionnelle et personnelle qui en résulte soient bien compris.

Enfin, la partie la plus importante de ce message; la démocratie ne fonctionne que lorsque vous exercez vos droits. ASSUREZ-VOUS DE VOTER!



En Solidarité,

Lyndon Isaak, Président – CFTC

Activités du Comité Exécutif

Comité exécutif de la CFTC

Lyndon Isaak: Président
 Dave McCulloch: Vice-Président
 Christopher Friesen: Secrétaire-trésorier
 Paul Boucher: Secrétaire-archiviste
 Harvey Makoski: Syndic
 Jean-Michel Hallé: Syndic
 Ryan Finson: Syndic

Le Comité exécutif de la CFTC s'est réuni les 16 au 17 juillet 2019. Vous trouverez ci-dessous un résumé des décisions et actions qui concernent l'ensemble des membres de la CFTC.

- Le comité exécutif a noté que la version 2018 des règlements de la CFTC comportait quelques erreurs/omissions. Veuillez vous référer à ma lettre du 31 juillet pour plus de détails.
- Nous avons reçu trois candidatures pour le comité des jeunes de Teamsters Canada. Parmi les noms proposés, le comité exécutif de la CFTC a choisi le confrère Sheldon King de la division 583 (Winnipeg).
- Le 5 juillet, Roland Hackl a informé le comité exécutif de la CFTC qu'il avait été nommé au CCRI. Nos meilleurs vœux à Roland dans sa nouvelle carrière.
- Le comité exécutif a débattu et élaboré certaines politiques internes concernant les dons, la tutelle, les CGA demandant de l'aide pour les négociations et une mise à jour de la politique de la CFTC sur le harcèlement.
- Le comité exécutif a également discuté la direction, les attentes et les plans pour notre programme d'éducation.

- Après avoir examiné toutes les options de voyage dans l'Ouest canadien, y compris les billets d'avion, les locations de voitures, les frais de taxi et les indemnités d'auto, le comité exécutif de la CFTC a choisi d'acheter des véhicules pour le président et le vice-président. Il a été déterminé que l'achat de véhicules était l'option la plus rentable pour les membres. Pour être clair, ces véhicules appartiennent à la CFTC. En plus des économies réalisées sur les frais de déplacement dans les grandes villes, cet achat offre également l'avantage supplémentaire de voyager dans de nombreuses divisions de la CFTC de l'ouest du Canada, qui sont situées dans des régions éloignées.
- La prochaine réunion du comité exécutif aura lieu en octobre 2019.

Nouvelles

Règles relatives au temps de travail et de repos



Ce qui suit est un extrait d'une lettre que le Ministre des Transports a adressée au Bureau national concernant les règles relatives au temps de travail et de repos :

Je (Ministre des Transports) vous écris au sujet de l'arrêté ministériel (MO) 18-01 du 20 décembre 2018, conformément au paragraphe 19(1) de la Loi sur la sécurité ferroviaire.

Tel que mentionné précédemment, le gouvernement du Canada s'est engagé à adopter et à promouvoir rapidement des pratiques d'exploitation sécuritaires pour les compagnies de chemins de fer et leurs employés. En particulier, nous reconnaissons tous que la fatigue peut gravement affecter la performance humaine et, en fin de compte, compromettre la sécurité ferroviaire. C'est pourquoi j'ai demandé aux compagnies de chemins de fer de réviser les règles sur le temps de travail et de repos des employés d'exploitation ferroviaire, afin de s'assurer qu'elles reflètent les pratiques scientifiques les plus récentes et la gestion de la fatigue.

Je tiens à vous informer que j'ai refusé d'approuver les soumissions soumises par les compagnies de chemins de fer en réponse au MO 18-01, car elles ne traitent manifestement pas des risques liés à la fatigue identifiés dans l'arrêté ministériel. L'avis de refus est joint.

J'ai donné aux compagnies de chemins de fer l'occasion de réviser les règles proposées et de soumettre d'autres règles à Transports Canada d'ici le 1er novembre 2019. Afin de garantir de meilleurs résultats cette fois-ci, des informations supplémentaires sur les attentes de Transports Canada en ce qui concerne les règles et les limites applicables pour les huit éléments liés à la fatigue inclus

dans l'arrêté ministériel initial ont été fournis aux compagnies de chemins de fer.

J'ai aussi clairement expliqué aux compagnies de chemins de fer que l'absence de nouvelles règles acceptables fondées sur la science de la fatigue obligerait Transports Canada à explorer d'autres moyens de résoudre le problème de la fatigue des employés de chemins de fer, notamment en élaborant des règles ou des règlements.

Le syndicat a eu des discussions préliminaires avec l'industrie sur le processus et les délais et nous prévoyons que les consultations se poursuivront tout au long de l'automne avec une ébauche de règle soumise pour approbation au début de l'année prochaine.

Nous continuerons à commenter et à contribuer à ce processus afin de garantir la sécurité et les intérêts de nos membres.

Modernisation du Code canadien du travail (Partie 3)

Le gouvernement libéral a mandaté EDSC (Travail Canada) afin de moderniser la partie 3 du Code canadien du travail au moyen des projets de loi C63 et C86. Les modifications comprennent:

- *préavis écrit de 96 heures pour les horaires de travail*
- *préavis écrit de 24 heures pour les changements de quart de travail*
- *8 heures de repos entre les périodes de travail ou les quarts de travail*
- *pause de 30 minutes toutes les cinq heures de travail*
- *Droit de refuser des heures supplémentaires pour ceux qui ont des responsabilités familiales (liées à la santé ou aux soins d'un membre de la famille ou à l'éducation d'un membre de la famille âgé de moins de 18 ans) uniquement si l'employé a pris les mesures raisonnables pour s'acquitter de cette responsabilité par d'autres moyens*

Historiquement, la plupart des membres de la CFTC ont été exemptés des dispositions relatives aux horaires et aux heures supplémentaires contenues dans la partie 3. L'application de ces mises à jour pour le secteur ferroviaire n'a pas encore été déterminée. Les documents d'interprétation qui fournissent des indications sur l'application de ces mises à jour ne sont pas finalisés. De plus, les compagnies de chemins de fer ont demandé certaines dérogations à ces modifications. Bien qu'EDSC indique que ces modifications entreront en vigueur le 1er septembre 2019, il n'est pas conseillé de donner suite à ces modifications tant que ce processus n'est pas terminé.

Nous travaillons actuellement avec Teamsters Canada pour coordonner un front uni afin de protéger les intérêts de tous les membres de Teamsters.

Teamsters dans la communauté



Les membres de la division 945 de la CFTC (Vancouver) ont assisté à la célébration de la fierté de la Vallée de Fraser le 20 juillet à Abbotsford, en Colombie-Britannique. Les membres de la CFTC ont pu ainsi nouer des contacts positifs avec leur communauté. Nous espérons qu'en montrant le côté humain du syndicalisme, nous pourrions commencer à contrer le lobby anti-syndical. De la barbe à papa et des sacs d'épicerie en tissu réutilisables portant le logo de la CFTC distribués gratuitement ont été un franc succès. Les sacs étaient également remplis d'autocollants, de tatouages temporaires et de brochures contenant des informations sur Teamsters Canada. Je tiens à remercier le bureau national de la CFTC d'avoir soutenu cet événement en fournissant la distribution des sacs d'épicerie en tissus. Je suis enthousiasmé par toute opportunité de montrer le syndicalisme, et en particulier la CFTC, de manière positive. Tout en éduquant nos communautés sur le rôle de la négociation collective dans la construction de la classe moyenne dans un environnement qui favorise généralement les intérêts des entreprises.

Dustin Saunders- Division 945 de la CFTC